



## Commune de La Louvière

### URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Rousseau Alcide et Bardiau Sarah demeurant Rue Alfred Leduc 10 à 7120 Estinnes ;

Le terrain concerné est situé Rue des Sports 37 à 7110 Strépy-Bracquegnies et cadastré section A n° 506N et 506P ;

**La demande de permis, qui consiste en la transformation et l'extension du rez-de-chaussée d'une maison unifamiliale, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT) vu que le projet est en écart à l'article 18 « unité de construction d'ensemble » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) qui renvoie, dans le cas présent, à l'annexe n° 13-34 « Cité SNT à Strépy-Bracquegnies » étant donné que ladite annexe ne permet aucune extension ;**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/277959 ou à l'adresse mail suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be) ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Finet (téléphone 064/277959), dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale 1 - auprès du Développement territorial ;

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/04/2021 au 21/04/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be)